

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 425 pris en conseil d'administration, approuvant le plan de lotissement de la partie nord du plateau du Marabout.

n° 425

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 fixant les conditions d'application du décret susvisé

Vu le plan de lotissement en date du 7 octobre 1901

Vu le projet de lotissement homologué en Conseil d'administration le 29 novembre 1937

Vu l'arrêté en date du 8 août 1938, approuvé par dépêche ministérielle n° 67 du 19 septembre suivant portant déclassement du domaine public

Vu la lettre en date du 8 avril 1939 de M. l'agent général-adjoint de la compagnie de l'Afrique-Orientale à M. le receveur des domaines

Vu le plan dressé et signé par MM. le chef du service des travaux publics, le commandant de cercle et le receveur des domaines ; Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 24 avril 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le plan de lotissement de la partie nord du plateau du Marabout. Art. 2. — Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.